Sur la demande de plusieurs membres, il a fourni des explications sur le crédit inscrit pour des travaux de fortifications sur la frontière du Nord; il s'agit de travaux de défense à établir entre les fortifications de Lille et celles de Maubeuge qui sont trop espacées.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 21 juin.—Hauteur barométrique, 767. Température :
A 7 heures du matin.. 15 degrés audessus de zéro.
A 1 » du soir.... 20 degrés audessus de zéro.
A 5 » » 18 degrés audessus de zéro.

Paris, 20 juin.— La pression diminue dans l'ouest et le sud du Continent, mais est encore supérieure à 765 mm sur la France. Un minimum s'observe au nord de l'Ecosse (Hébrides 759) un autre persiste vers Moscou (758).

Le vent est faible des régions Ouest sur la Manche, variable sur nos côtes de la Manche et de la Provence.

On signale des pluies dans l'ouest des Iles Britanques et sur le centre du Continent.

La température reste à peu près la même; elle était de 4 degrés à Arkangel, 15 à Moscou, Vienne, 17 à Cermont, 22 à Alger et 25 à Biskra.

En France, le ciel va rester nuageux avec température sensiblement stationnaire.

A Paris, hier, l'après-midi, nuageux, beau dans la soirée.

Température : maximum 21 degrés 0; minimum, 7 degrés 2.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le concours de géographie, qui a lieu chaque année, est fixé au jeudi 3 juillet, à 8 heures du matin. Il se fera ici, comme précédemment, dans l'une des salles des Ecoles de la place Notre-Dame.

Nous rappelons que les élèves appartenant à toutes les écoles, sans aucune distinction, sont appelés à prendre part à ce concours qui offre toutes les garanties d'impartialité.

En 1889, les concurrents ont été nombreux et on a pu constater, pour Roubaix, des résultats très satisfaisants; il faut que, cette année, le succès soit plus complet encore, et comme qualité et comme quantité. Nous faisons donc appel à la bonne volonté de tous et nous espérons que toutes nos écoles seront représentées au concours.

Les inscriptions seront reçues, jusqu'au 27 juin courant, chez M. Henry Bossut père, président du comité de Roubaix, 5, Grande Rue, et chez M. Leburque-Comerre, secrétaire, rue de la Gare, 80. La demande d'inscription devra contenir : 1° l'extrait de naissance sur papier libre; 2° l'indication de l'établissement dont l'élève suit les cours, et, pour ceux recevant l'instruction dans leur famille, l'adresse de leurs parents; 3° la série dans laquelle l'élève désire concourir. Des déclarations fausses ou incomplètes entraîneraient l'élimination du concours. Les élèves qui ont remis l'année dernière leur extrait de naissance, sont dispensés de cette formalité.

Les lauréats des concours précédents, qui, se présentant en 1890 dans la même série, auraient mérité un nouveau prix, recevront un diplôme. Ce diplôme remplacera et mentionnera la récompense accordée dans le précédent concours.

Voici maintenant le programme, suivant les différentes catégories :

Jeunes gens : 1° Enseignement secondaire : 1re série, au-dessus de 16 ans (au 30 juin 1890), programme du cours de Saint-Cyr ; 2e série au-dessous de 16 ans (au 30 juin 1890), France et colonies françaises.

2° Enseignement primaire supérieur : 3e série, au-dessus de 15 ans (au 30 juin 1890), les cinq parties du monde moins l'Europe ; 4e série, au-dessous de 15 ans (au 30 juin 1890), géographie physique, politique et économique de l'Europe moins la France.

3° Enseignement primaire élémentaire : 5e série, âgés de 11 à 14 ans (au 30 juin 1890) ; région du Nord de la France : Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne et Ardennes ; 6e serie, âgés de 9 à 11 ans (au 30 juin 1890), la France.

Jeunes filles : 1° Enseignement secondaire : 1re série : (au-dessus de 16 ans au 30 juin 1890), géographie économique des cinq parties du monde ; 2e série : au-dessous de 16 ans (au 30 juin 1890), France et colonies françaises.

2. Enseignement primaire supérieur : 3e série au-dessus de 15 ans (au 30 juin 1890), les cinq parties du monde moins l'Europe; 4e série, au-dessous de 15 ans (au 30 juin 1890), géographie physique, politique et économique de l'Europe, moins la France.

3. Enseignement primaire élémentaire : 5e série âgées de 11 à 14 ans au (30 juin 1890) ; région du nord de la France : Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne et Ardennes; 6e série, âgées de 9 à 11 ans, la France.

Les timbres de quittance. — L'administration de l'enregistrement, pour augmenter les ressources de l'Etat en demandant plus à l'impôt et davantage aux contribuables, vient de donner une interprétation nouvelle au texte des articles 18 et 20 de la loi du 23 août 1871 au sujet des timbres de quittance.

Il résulte de cette interprétation que le droit de timbre de 10 c. doit être perçu par les Compagnies de chemins de fer sur les bulletins de supplément délivrés pour déclassement, place de luxe, prolongement de parcours, prolongation de validité, etc., *quel que soit le montant du prix de ces bulletins*, toutes les fois que la perception supplémentaire, réunie à la perception primitive, forme un total supérieur à 10 francs et quand bien même la première perception aurait donné lieu à l'acquittement du droit de timbre.

Le Boulevard de Douai. — Un décret de M. le Président de la République, en date du 10 juin, déclare d'utilité publique le dégagement du boulevard de Douai, aux abords du nouvel hospice.

Ce dégagement consiste en la construction de deux pans coupés de 30 mètres à l'extrémité du boulevard de Douai, vers la rue de Barbieux.

Chronique religieuse. — Dimanche prochain, 22 juin, en l'église du Saint-Sépulcre, sera célébrée la fête de Notre-Dame du Perpétuel-Secours.

Les vêpres solennelles seront chantées à trois heures, et suivies des recommandations et d'un sermon donné par un Père Rédemptoriste.

Pendant l'octave, la messe de sept heures sera dite, chaque jour, à l'autel de Notre-Dame du Perpétuel-Secours, et suivie de la vénération de la Sainte-Image.

Tir aux pigeons. — *L'Union régionale des Tireurs aux pigeons* organise au stand du Breucq pour le dimanche 22 juin; à une heure, une poule d'essai handicap, à deux heures un concours handicap.

L'importance des prix est de six cents francs, répartis comme suit :

1er prix, une bourse de 300 francs et une médaille de vermeil; 2e prix, une bourse de 200 francs et une médaille d'argent; 3e prix, une bourse de 100 francs et une médaille de bronze.

Une descente du Parquet. — Le parquet de Lille, représenté par M. Legrand, juge d'instruction, s'est rendu à Roubaix, vendredi, par le train de deux heures 45 m. de l'après-midi, pour procéder à une enquête relative à Zimmermann, dont nous avons annoncé l'arrestation pour faux, à Lille, il y a quelques semaines.

Zimmermann, l'avant-veille de son arrestation, était venu à Roubaix, chez M. Smidts, cabaretier, rue de l'Alma, où logeait sa maîtresse, Berthe L... Dans le cours de l'instruction, la justice avait appris que le jour où Zimmermann avait été arrêté, plusieurs lettres, arrivées à son adresse, avaient disparu.

On crut que la fille L... n'était pas étrangère à la disparition de ces lettres.

M. Legrand, accompagné de son secrétaire et de M. Horber, commissaire de police du 1er arrondissement, a procédé dans la chambre qu'occupait à ce moment chez M. Smidts, la fille L... à une longue perquisition qui n'a amené la découverte d'aucun papier compromettant. Toutefois un paquet de lettres a été saisi, mais dans ces lettres paraît-il, il n'y a rien se rapportant à l'affaire Zimmermann.

La fille L..., ayant quitté l'estaminet de M. Smidts, était allée s'installer dans un autre estaminet, celui du *Petit Voyage*, rue du Fontenoy. Le parquet s'est également rendu à cette adresse et a interrogé la fille L... sur ses relations avec Zimmermann.

Les démarches de M. Legrand se sont bornées à ces deux visites et il est rentré à Lille par le train de 6 heures 11.

Dans le cours de l'interrogatoire qu'elle a subi, la fille L... a pu prouver à la justice que la correspondance qui avait disparu de la maison de Zimmermann, le jour de son arrestation, avait dû être enlevée par la sœur de ce dernier.

Deux accidents. — Un jeune garçon de onze ans, Jean Deschepper, de la Grand'Rue, s'amusait, il y a quelques jours, avec des enfants de son âge, autour d'un foyer sur lequel se trouvait une poêle remplie de graisse bouillante.

Par suite d'un faux mouvement qu'il fit, il accrocha la queue de la poêle et le liquide, qui était en ébullition, tomba sur son pied gauche, faisant de graves blessures.

Le jeune enfant a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

— Un autre accident s'est produit mercredi, dans le courant de l'après-midi, à la filature de M. Delattre, rue du Curoir.

Un ouvrier gazier a fait une chute en travaillant à la réparation d'un tuyau de gaz, et il s'est fracturé le bras. Le blessé a été transporté l'hopital.

Il y a quelque temps, une dame de Croix, Mme Lepers, marchande de graines, se faisait une entorse en vaquant aux occupations du ménage. Elle n'y prit pas garde et continua son travail comme si rien n'était. Malheureusement le mal empira au point que l'amputation du pied malade a dû avoir lieu vendredi matin.

Un voleur pincé. — Depuis déjà plusieurs semaines M. Despret, fermier au hameau de Maufait, s'apercevait qu'en venait lui enlever des récoltes dans ses champs et notamment des fourrages.

Il fit part de ces vols à la police, et une surveillance étroite fut établie autour des champs. Jeudi, vers neuf heures et demie du soir, un ouvrier apprêteur âgé de 15 ans, Emile Ovaere, arrivait en tapinois, muni d'un sac en toile, et, au moyen d'une serpette coupa une grande quantité de trèfle qu'il empilla dans le sac. Il se disposait à partir quand un agent se présenta et lui demanda ce qu'il emportait.

Le jeune garçon, pris en flagrant délit, n'essaya pas de nier, et il fut conduit au poste de police du 3e arrondissement.

Une scène regrettable s'est passée, jeudi, vers dix heures et demie du soir.

Mme H..., femme d'un architecte de Roubaix, était allée, en compagnie de sa fille, conduire à la gare des amis qui étaient venus passer la journée chez elle. En rentrant chez elle, elle rencontra dans la rue des Longues-Haies, un militaire qu'elle croit appartenir à un régiment de dragons, mais qu'elle reconnut être en état d'ivresse.

Le militaire s'approcha des deux femmes et fit devant elles des gestes obscènes. Mme H... le repoussa sans mot dire, mais elle reçut au même moment plusieurs coups de poing.

Prise de frayeur, Mme H... se défendit comme elle put ; le militaire voyant qu'on lui résistait, tira son sabre du fourreau et voulut en asséner des coups aux deux femmes qui, épouvantées, s'enfuirent au commissariat de police.

Des agents arrivèrent bientôt et cherchèrent le soldat, mais ils ne purent réussir à le retrouver. Une enquête est ouverte.

Une chûte, rue du Fort. — Ungamin de dix ans, Louis Vansteene, revenait, jeudi vers cinq heures du soir de l'école, en compagnie d'un groupe de cinq à six enfants de son âge, quand, rue du Fort, une voiture de place vint à passer.

Le jeune Vansteene courut derrière la voiture qu'il finit par rejoindre et s'assit sur l'arrière-train; une autre voiture venait en sens inverse ; le conducteur de cette dernière aperçut le jeune enfant, fit le simulacre de vouloir lui lancer un coup de fouet à la figure. Louis Vansteene, sauta à terre, mais si malheureusement qu'il se fit aux jambes de graves contusions.

Un garçon boucher, de passage dans la rue le releva et le conduisit chez ses parents, rue de l'Ommelet.

Un marchand de charbons, M. L..., accompagné de son domestique, passaient en voiture, rue de Lannoy, quand une des roues se brisa.

Les deux voyageurs furent précipités sur le pavé, mais ils se relevèrent heureusement sains et saufs.

Un vol, rue de Tourcoing. — Un commerçant de la rue de Tourcoing avait à son service depuis quelques mois une domestique, Joséphine L..., dont il avait remarqué les dépenses exagérées. Toutefois il ne s'était jamais aperçu qu'il était victime de la part de sa servante d'escroqueries ou d'abus de confiance.

Jeudi matin une circonstance fortuite lui fit découvrir la source de ses largesses. M. X... recevait, vers dix heures, la visite d'un de ses amis, qui lui réclama le reçu d'une somme de vingt-huit francs qu'il avait, disait-il, fait remettre à son adresse.

M. X... prétendit naturellement ne rien avoir reçu et, après avoir pris des renseignements, il acquit la certitude que la somme avait été remise à sa domestique.

Il interrogea cette fille qui finit par avouer qu'elle était coupable et qu'elle avait même commis plusieurs escroqueries de cette espèce. M. X... voulut la remettre entre les mains de la police, mais Joséphine L... s'étant engagée à restituer la somme, son patron s'est contenté de la renvoyer chez ses parents.

Une condamnation. — Le tribunal correctionnel de Lille a condamné Zélia Carrette, âgée de 32 ans, demeurant rue de la Redoute, à seize francs d'amende et aux frais pour outrages et rebellion envers les agents.

Les chiens en fourrière. — Dans la journée de jeudi, sept chiens ont été mis en fourrière et un nombre égal de contraventions dressées pour divagation.

Croix. — Le conseil municipal se réunira à la mairie, lundi prochain 23 juin à huit heures du soir. Voici l'ordre du jour :

1. Nomination d'une commission de logements insalubres; 2. Rue de la Limite, projet présenté par la ville de Roubaix; 3. Sonttiens de famille, avis à donner; 4. Fête du 14 juillet; 5. Demande de subvention pour l'érection d'une statue à Jeanne d'Arc; 6. Affaires diverses, rapports des commissions; 7. Classement de la rue Trocadéro; 8. Adjudication des droits de place et de stationnement; 9. Demande de dispense de marché pour l'achat du charbon pendant les six derniers mois de 1890, etc.

— La circulation du tramway à vapeur a été interrompue, vendredi, vers 4 heures, sur la place pendant un certain temps.

Un chariot chargé de deux générateurs, venant des usines de Fives, barrait la route, par suite d'un accident survenu à l'une des roues. Heureusement que des passants ont pu avertir à temps le conducteur, car on aurait eu un grave accident à déplorer.

Wattrelos. — *Une agression.* — Dans la soirée de mercredi, M. Benoit Desurmont, revenait de Wattrelos, quand, entre le hameau du Crétinier et la Vieille-Place, il fit la rencontre d'un individu accompagné d'une femme qui lui demanda s'il n'avait pas vu sur sa route, un grand chien qui venait de s'enfuir dans la direction de la commune.

M. Desurmont répondit négativement.

L'inconnu répliqua que s'il ne lui répondait pas plus amicalement c'est parce qu'il parlait à un ouvrier. « Le jour viendra où vous serez tous balayés, ajouta l'inconnu.» Et en même temps il se jetait sur le voyageur, pendant que sa femme, de son côté, lui lançait force coups de poing.

Ne sachant que faire, M. Desurmont menaça son agresseur d'un revolver qu'il n'avait pas eu le temps d'enlever de l'étui, mais l'individu continua à le battre et quand il eut satisfait sa colère il courut à toutes jambes rejoindre sa femme qui s'était cachée dans un champ de blé. M. Desurmont a porté plainte.

Lys-les-Lannoy. — Depuis quelque temps, une bande de petits mauvais sujets, de dix à douze ans, prenait un malin plaisir à pénétrer dans la propriété d'une bonne vieille de 79 ans, et de tout dévaliser. Ils poussaient la méchanceté jusqu'à rouer de coups la pauvre femme et à lui jeter des cailloux.

Ces gamins viennent d'être surpris en flagrant délit au moment où ils étaient montés sur la toiture et la démolissaient.

Baisieux.— *Mystère.*— Sous ce titre, nous avons relaté, il y a quelques jours, l'odyssée d'un individu correctement vêtu, qui, se voyant surpris par les douaniers belges au moment où il passait la frontière, avait abandonné sa valise et était venu se faire cueillir par les douaniers français, qui l'avaient remis à la gendarmerie de Lannoy.

Le mystère vient d'être éclairci. L'inconnu en question est un nommé Jules Deutre, garçon de café, âgé de 23 ans et né à Bruxelles. La valise renfermait des objets qu'il avait volés de concert avec un nommé Nomer, un de ses camarades, au nommé Letournant, également garçon de café, place du Théâtre, à Lille. Nomer avait été arrêté le même jour à Lille.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS.

L'Orphéon l' « Abeille » a décidé de participer au festival de Comines, qui doit avoir lieu le dimanche 29 courant.

La commission administrative prie les sociétaires d'assister aux répétitions générales qui auront lieu les samedi 21, mercredi 25 et samedi 28 juin, à huit heures et demie, au local, en vue de cette sortie.

MM. les membres honoraires qui désireraient profiter de ce voyage sont priés de se faire inscrire au siège de la société *Café Dornes*, Place Sainte-Elisabeth, avant le 28 courant.

Ecole nationale des Arts Industriels de Roubaix. — Rue de l'Hermitage porte n° 5. — Cours de physique et de chimie, professeur : M. A. Béghin.

Cours de physique, lundi 23 juin 1890, à 8 h. du soir. — Electricité statique.

Cours de chimie, jeudi 26 juin, 8 h. du soir. — Métaux alcalino. — Terraux.

Société de Consommation de Roubaix. — Prix du pain : Gruau, trois livres, 0,60 c. ; blanc, trois livres, 0,55 ; ménage, quatre livres, 0,60.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Jean-Baptiste-Joseph Jouret, âgé de 80 ans, demeurant rue de Tourcoing, 58 (usine à gaz). Ses funérailles auront lieu lundi prochain 23 juin, à dix heures, en l'église St-Joseph.

Dents et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, 6, Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction des dents, soit pour les soigner, soit encore pour la pose de dents nouvelles et de dentiers, en font le plus grand éloge. Pas n'est besoin d'aller dans les villes voisines pour ce genre de traitement, M. Le Masson donne pleine satisfaction à ceux qui veulent bien s'adresser à lui. 20642—41910

AU GRAND CAMÉLIA, *1, rue de la Gare, LILLE.* — Tissus légers et nouveautés pour toilettes de plage et de campagne. 23021—46103

PILULES GICQUEL, purgatives, 1f50

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

Conseil municipal. — Conformément à la prolongation consentie par M. le Préfet, le Conseil municipal se réunira, mardi prochain, 24 courant, à huit heures du soir, au lieu ordinaire de ses séances, pour terminer les travaux de la session de mai.

Le concordat Ducoulombier-Dobbels. — Divers procès très intéressants pour le monde lainier nous ont amené à parler fréquemment dans nos comptes-rendus judiciaires de l'affaire Ducoulombier-Dobbels

Nous sommes heureux de pouvoir constater aujourd'hui qu'en vertu d'un jugement rendu le 3 juin par le tribunal de Tourcoing — et devenu désormais définitif — le concordat obtenu par M. Ducoulombier-Dobbels a été ratifié.

C'est le 24 mai que ce concordat a été voté à l'*unanimité* par les créanciers présents qui représentaient plus des quatre cinquièmes de la totalité des créances.

Circulation interrompue. — Par arrêté préfectoral, la circulation sera interrompue, du 20 juin au 15 octobre, sur le chemin vicinal n° 9 dit du Blanc-Seau, aux abords du P N du chemin de fer de Tourcoing à Menin, pour l'exécution des travaux de construction du viaduc des Carliers, sur l'embranchement du canal de Roubaix sur Tourcoing.

Pendant cette période, les voitures passeront par le chemin vicinal n° 9, dit des Carliers, pour aller du Blanc-Seau à Tourcoing et réciproquement.

Nécrologie. — Devos, l'un des plus anciens agents de police de Tourcoing, est mort, vendredi matin, après quelques jours de maladie. Il laisse deux enfants, encore jeunes. Il avait donné, dans ces derniers temps, quelques signes de dérangement d'esprit.

Devos avait occupé le poste de garde-champêtre pendant plusieurs années, et avant d'entrer dans la police régulière, il était agent spécial d'un service, au compte des industriels, pour la répression des vols de laines.

Les suites d'une tombola. — On avait organisé, dans un cabaret de la rue Auber, au bénéfice d'un militaire, une tombola qui avait produit 35 francs. Pendant que cet argent aurait été plus en sûreté dans une maison particulière que dans un lieu public, on le confia à un voisin qui s'empressa de le serrer dans un morceau d'étoffe, dont il lia fortement les deux extrémités. Puis il mit le tout dans son coffre... qui ne fermait pas à clef.

L'autre jour, le susdit voisin alla à son coffre, pour y prendre son chapeau d'été. Il fut étonné de voir, tombé par terre, un morceau d'étoffe ressemblant fort à celui qui avait servi à envelopper le trésor destiné au brave soldat, qui allait arriver en congé de convalescence. Quant à l'argent plus de traces.

On ne désespère pas que l'enquête, qui se poursuit toujours, n'arrive à éclaircir cette affaire passablement mystérieuse.

Entre deux feux. — C'est-à-dire entre deux Maréchaussées. Le cas n'est pas unique, quoique assez rare, on pourrait citer des exemples.

Un maçon belge avait fui son pays, à la suite d'une grave affaire de mœurs. Il se faisait bientôt arrêter en France, du côté de Valenciennes ou d'Avesnes, à la requête du Parquet qui aura à le juger. Un ordre supérieur prescrivit de le conduire immédiatement à la frontière, en attendant l'envoi des pièces officielles, qui suivaient de près. Ainsi fût fait. Mais nos voisins, qui sont formalistes en diable, ne voulurent pas prendre livraison de l'inculpé qu'ils réclamaient : il devait, pour la bonne règle, être accompagné des pièces, des *papiers !* Ils ne voulurent rien entendre, et il fallut ramener le prisonnier.

Dans un cas pareil, il y a quelques années, les *papiers* ayant été égarés, l'extradé, qui ne demandait pas mieux d'en finir tout de suite, dut attendre plusieurs semaines, tant que les pièces fussent retrouvées !

En serait-il de même, s'il s'agissait d'un Eyraud ou d'un Doby, s'il est encore vivant ? Il me semble que nos gendarmes commenceraient par se dire : « Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ».

Un enfant de 29 mois battu par une cabaretière. — Qu'avait donc bien pu faire un bébé de cet âge, pour mériter d'être brutalement frappé par la femme B..., cabaretière, rue de la Croix-Rouge ? La mère, Sophie Durieux, rue Saint-Joseph, a porté plainte à la police, et elle a bien fait.

A 16 ans. — Nous avons bien souvent à signaler des disparitions de jeunes gens, garçons ou filles, de 15 à 20 ans. On sait malheureusement pour raison, vivre à sa guise, on quitte ainsi le toit paternel. C'est sans doute encore le cas de Alfred Codisser, 16 ans, qui n'a pas reparu chez ses parents, chemin du Jambon, depuis mardi dernier.

Condamnation. — Elizius Haekman, âgé de 20 ans, mégissier, demeurant à Mouscron, a été condamné à 2 mois et 16 francs pour outrages et rebellion. C'est une vieille affaire qui remonte à la semaine de Pâques. Cet individu est l'un des trois qui ont alors assailli l'agent Boulois, rue du Moulin Fagot. Deux furent pris quelques jours après en revenant à leur travail chez M. Vandekerkowe. Elizius qui avait attendu plus longtemps à reparaître en France croyait son affaire oubliée. Mais comme on le sait la police a bonne mémoire et il était à peine parvenu jusqu'à la Croix-Rouge, qu'il était pincé.

L'affaire de Bourck, qui a volé sa logeuse, rue des Coulons, qui devait être jugée à l'audience d'hier vendredi, a été remise à aujourd'hui pour entendre de nouveaux témoins.

LILLE

Doby.— A plusieurs reprises, nous avons dit que la police et le parquet de Lille avaient une opinion faite sur la disparition de Doby. Depuis les premiers jours de l'instruction, en effet, ils n'ont cessé de croire à la fuite du garçon de recettes.

Cette hypothèse est devenue aujourd'hui une certitude, car les magistrats sont en possession de preuves irréfutables, établissant d'une façon absolue la présence de Doby à l'étranger.

Si l'arrestation du coupable n'a pas encore eu lieu, c'est que la justice française se heurte à chaque instant à l'indifférence patente des autorités et surtout de la police voisines.

Nécrologie. — On annonce la mort de Mme Laure Garreau, née Barrois, décédée à 69 ans, femme de M. Garreau, professeur honoraire à la faculté de médecine, chevalier de la Légion d'honneur, ancien pharmacien à Lille, 44, rue Brûle-Maison.

Courses de Lille. — Voici la liste des engagements pour le prix de la ville de Lille dans la réunion du 29 juin prochain :

Nabab, à M. Ch. Mars-Brochard ; *Glandée* et *Witna*, à M. le comte Isola ; *Astrologue II*, à M. le baron Roger ; *Coquereel*, à M. Ch. Liénart ; *Old-Bridge*, à M. le vicomte Ch. Le Grand ; *Lin*, à M. G. Ledat ; *Watteau*, à M. J. Dousdebes ; *Sigurd*, à M. H. Hawes ; *Saint-Georges*, à M. le vicomte de Franclieu.

RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

Les familles et en général toute personne désirant un renseignement touchant à l'application de la loi sur l'armée peuvent écrire au *Journal de Roubaix* en joignant un franc en timbres-poste. Il leur sera répondu en petite correspondance par notre collaborateur spécialement chargé de la partie militaire.

Si l'on désire un renseignement ou une consultation par lettre privée, prière de joindre *trois francs* en timbres-poste.

CONCERTS & SPECTACLES

Les concerts de Barbieux. — Voici le programme du concert qui sera donné demain dimanche à Barbieux, par la *Fanfare Delattre* :

1re partie : n° 1 Allégro militaire, par Maillot; n° 2, *Le Baptême sous les Tropiques*, scène maritime, par Heymans; A. Introduction et chant du départ; B. En mer; C. Le baptême; D. Fête à bord. Danse interrompue par l'orage; E. Terre ! chant d'allégresse; n° 3, air varié pour tuba, exécuté par M. Joseph Denou, Montagne.

2e partie : Société chorale.

3e partie : 1. Marche espagnole, Montagne; 2. *Ernani*, fantaisie, Verdi; 3. Polka pour piston, exécutée par M. F. Timmer, Lobel.

Tourcoing. — *Concert de la place Thiers.* — Le concert du dimanche 22 juin sera donné par la société des *Trompettes réunies*.

Programme : 1. L'*Ardennais*, pas redoublé; 2. *Jeanne d'Arc*, ouverture; 3. *La Gracieuse*, mazurka, par J. Bodin; 4. *La Boiteuse*, polka; 5. *Les Noces d'or*, fantaisie; 6. *Le Rouennais*, galop.

Des chaises seront mises à la disposition du public.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Parlons français en France ! !

Roubaix, le 20 juin 1890.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

J'ai recours à votre obligeance habituelle pour signaler à vos nombreux lecteurs un abus qui tend de plus en plus à s'implanter dans notre pays, et contre lequel il est nécessaire de réagir.

On vient d'apposer en ville de grandes affiches annonçant pour le 6 juillet un nouveau genre de concours hippique auquel on a donné le nom de *Gymkhana Races*. Je ne trouve absolument rien à dire contre ces courses, je suis au contraire grand amateur de toutes ces choses-là; mais je crois être l'interprète d'un grand nombre de mes compatriotes en protestant contre l'introduction des mots anglais ou autres dans notre langue, quand nous avons en français des mots pouvant exprimer exactement les mêmes choses. Les affiches en question contiennent précisément plusieurs expressions de ce genre : plusieurs des titres des différentes courses y sont indiqués en anglais tels que *Fruit carrying Race, side saddle race*. Cet abus est profondément regrettable et peu patriotique, le patriotisme ne consiste pas seulement dans l'amour du sol natal, mais aussi dans celui de tout ce qui s'y rattache et surtout la langue natale. Ce ne sont certainement pas les anglais qui introduiront dans leur langue des mots français, lorsqu'ils pourront employer les leurs. J'ose espérer qu'à l'avenir, ces Messieurs du Club (encore un mot anglais) hippique, sans oublier ceux des cercles nautiques, qui sont, pour la plupart, membres, ou de la société française de secours aux blessés militaires, ou du Cercle militaire, trouveront dans notre belle langue française les expressions dont ils ont besoin, et épargneront à leurs compatriotes le triste spectacle de l'introduction dans leur langue, de locutions étrangères. La tendance est déjà assez grande en France ; il ne faut pas que les Roubaisiens s'en mêlent.

Dans l'espoir que vous voudrez bien insérer cette lettre dans votre journal, je vous présente, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées.

Un ami de la langue française

La question des théâtres

Roubaix, 21 juin.

Monsieur le Directeur,
du *Journal de Roubaix*,

Après que M. Noyelle a si bravement ouvert le feu pour défendre les intérêts des amateurs de théâtre, il est du devoir de ces derniers de se solidariser avec lui et de le soutenir de leur mieux. Je n'ai pas lu dans l'*Avenir* les lettres de M. Noyelle, mais j'ai lu dans votre estimable journal la lettre de MM. les frères Couvreur signée : Français, électeurs et contribuables.

J'aurais mieux aimé qu'elle fût signée : Artistes dramatiques. Car enfin, MM. Couvreur ne se font pas à eux-mêmes l'injure de croire que le public ne vient au théâtre pour les applaudir que parce qu'ils paient leurs contributions. Mais, en vérité, ce n'est que par modestie et par politesse qu'ils signent : électeurs et contribuables. Au fond, ils jouent aux petits souverains et même aux petits tyrans. Car il n'y a que les souverains et les tyrans pour imposer des contributions aux villes, et pour rançonner des populations entières.

Voilà des années que la ville de Roubaix paie une contribution à la famille Deschamps-Couvreur, sans que la question de théâtre ait fait un pas en avant. Personne ne se donne même la peine d'en parler. Chaque année, au moment de la délibération du budget municipal, on entend chanter deux couplets, l'un sur la subvention à accorder à MM. Deschamps-Couvreur, qui sont français, électeurs et contribuables, et l'autre exprimant la méfiance vis-à-vis des actionnaires de l'Hippodrome, qui sont aussi français, électeurs et contribuables.

Mais moi, public, moi aussi je suis français, électeur et contribuable, et je paie deux fois : au guichet, et sous forme de subvention; je veux avoir pour mon argent, et je veux qu'on s'occupe du théâtre et non pas des personnes. Pour le public, l'Hippodrome n'est qu'une salle à louer, tout comme la salle Dominique. Le fait que les actionnaires se sont associés pour faire jouer la comédie et l'opéra, n'est pas, de leur part, plus extraordinaire que de la part de monsieur Deschamps d'avoir fait construire un théâtre dans le même but. Si, comme le disait un conseiller municipal, les actionnaires se décidaient à dépenser 100,000 fr. dans une série de belles représentations, pour montrer à la ville l'utilité de leur immeuble, je rirais doucement dans ma barbiche et je me permettrais de m'amuser à leurs frais. Seulement, le jour où ils proposeront à la ville d'acquérir l'Hippodrome, je leur dirai à peu près ceci : Messieurs, vous m'avez mieux amusé que je ne saurais jamais le faire moi-même : je suis content et satisfait et n'ai aucune raison de changer. Gardez votre immeuble, je vous garderai toute ma reconnaissance. Mais faire une bêtise à présent, de peur d'en faire une plus grande dans l'avenir, est un mauvais procédé. Car il est évident que la division de la subvention théâtrale est une bêtise. Nous avons devant nous deux concurrents: MM. Couvreur, qui sont comédiens et n'ont pas de théâtre, et les actionnaires, qui ont un théâtre et ne sont pas comédiens. Donnons toute la subvention aux uns ou aux autres, mais ne la divisons pas. Si nous donnons 16.000 francs au théâtre du Fontenoy, MM. Couvreur n'ont qu'à satisfaire le public de leur quartier; mais en acceptant la subvention toute entière, ils seront forcés de satisfaire la ville toute entière. S'ils réussissent, tant mieux; si non, on sera quitte pour une saison manquée. Mais le principe d'un théâtre unique restera acquis.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

Un monsieur du paradis.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

M. Auguste Delgrange, estaminet de *Ma Campagne*, rue de Ma Campagne, à l'honneur de rappeler aux amateurs colombophiles son concours sur Chantilly le dimanche 22 juin. Mise 1 fr. 50 dont 1 fr. de prix, 0,25 de frais et 0,25 de prix d'honneur.

NORD

Nos représentants.—On annonce que M. Hiroux, le député de la 1re circonscription d'Avesnes, serait à toute extrémité.

Chéreng. — Jeudi dernier ont eu lieu les funérailles de M. l'abbé Leroy, curé de la paroisse depuis 50 ans et 6 mois.

Toutes les notabilités de la commune, une quarantaine de prêtres et beaucoup d'habitants des villages voisins se sont joint au cortège.

La messe a été chantée prr la société chorale de la paroisse sous la direction de son chef M. Mullier.

L'absoute a été donnée par M. le doyen de Lannoy.

Le corps a été transporté au cimetière de la commune où conformément à l'usage aucun discours n'a été prononcé.

Mouchin. — Les douaniers Dufour et Laderrière ayant aperçu une bande de fraudeurs qui franchissaient le territoire français se sont mis à leur poursuite et après une course vertigineuse sont parvenus à arrêter un fraudeur.

Quant aux autres ils se sont réfugiés sur le territoire belge après avoir laissé entre les mains des douaniers leur charge qui consistait en cinq ballots de tabac étranger de 50 kil. chacun.

Sains. — Les ouvriers de la filature de M. Robert à Sains-du-Nord se sont mis en grève. Les rattacheurs, qui voulaient se faire par les fileurs douze heures de travail alors qu'ils n'en faisaient réellement que dix, ont cessé les premiers le travail. Il s'en suivit que les fileurs durent également chômer.

M. Robert a déposé à la mairie les livrets de ses ouvriers et l'argent qui leur revenait. Les fileurs demandent pour l'avenir à travailler *au numéro*. La vérification devra, en plus, être faite dans la salle sous leurs yeux.

L'accident de chemin de fer à Nieppe. — Désiré Saudemont la victime de l'accident de chemin de fer que nous avons relaté dans un précédent numéro, est mort des suites de ses blessures.

Chemin de fer du Nord. — Tarifs réduits. — La Compagnie du chemin de fer du Nord vient de soumettre à M. le ministre des travaux publics un nouveau tarif spécial grande vitesse, n° 3, comportant des prix très réduits pour le transport du poisson frais.

Voici, à titre d'exemple, quelques chiffres comparatifs des prix actuels et des prix nouveaux pour Paris, Laon et Hirson. On pourra ainsi apprécier l'importance de ces reductions de tarifs et les avantages qui peuvent en résulter pour les consommateurs.

Le transport de 100 kilog. de Poisson de Boulogne à Laon, qui est aujourd'hui de 81 fr. 30, 78 fr. 55 et 72 fr. 90 pour les 1re, 2e et 3e catégories, se trouve fixé, d'après les propositions de la Compagnie du Nord, à un tarif unique de 49 fr. 90, soit une diminution d'environ 40 0/0.

Le nouveau tarif comporte des diminutions de prix semblables pour les ports de Calais, Dunkerque, Etaples, Gravelines, Saint-Valéry, Le Tréport, etc.

Personnel administratif. — *Contributions indirectes.* — Viennent d'être nommés : commis principal à Landrecies, M. Lambat, anciennement à Vitry-le-François, en remplacement de M. Demory, nommé à Vervins (Aisne); receveur à Marcq-en-Barœul, M. de Guizelin, chef de poste à Vervins, en remplacement de M. Graive, nommé receveur sédentaire à Nancy; commis à Troyes, M. Lecomte, surnuméraire à l'inspection des sucres à Valenciennes.

Ont été élevés sur place à la 2e classe de leur grade : MM. Flacon, receveur à Beauvois, et Gisquet, receveur à Ivuy.

Douanes. — M. Valzer, lieutenant à la Seignotte, division de Besançon, passe capitaine à Soire-le-Château ; M. Isidore Grangeot, brigadier de la division de Charleville, est nommé sous-lieutenant à Maulde-Mortagne.

PAS-DE-CALAIS

St-Omer. — On lit dans le journal le *Mémorial Artésien* du 17 juin :

« Le tir à la perche de la société St-Georges, de St-Omer, a été, cette année, très brillant. En effet, 286 archers ont pris part au concours.

» Un grand nombre de sociétés de la région et des environs s'y étaient fait représenter; en outre, une délégation des archers de Dottignies (Belgique) avait répondu à l'appel du comité de la société audomaroise et sans crainte des fatigues avait passé la nuit en chemin de fer pour pouvoir être présente à l'heure du tir.

» Comme chaque année, la réunion des archers avait lieu sur la Grande Place d'où ils sont partis vers 1 heure moins le 1/4, musique en tête avec les prix qui avaient été disposés en trophée par les soins de M. Coquempot, bijoutier.

» Pendant le trajet, la musique municipale